



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines
78170

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 25.097

DIRECTION DES ESPACES PUBLICS, DE L'URBANISME ET DU CADRE DE VIE

**LE MAIRE DE LA CELLE SAINT-CLOUD,
VICE PRESIDENT DE VERSAILLES GRAND PARC**

ARRETE TEMPORAIRE
Suivi par : B. PATRAVE

Vu le Code Des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à 5,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et R 110-2, R411-2 à 4,
R 411-8, R 411-14, R 411-25 à 28, R417-10,

Vu l'arrêté préfectoral n°2012346-0003 relatif à la lutte contre le bruit,

Vu l'instruction ministérielle, chapitre II, article 50 du 22 octobre 1963, concernant
la circulation routière,

**OBJET : REGLEMENTATION
DU STATIONNEMENT ET DE
LA CIRCULATION**

Vu l'arrêté municipal n°07.002 du 16 mars 2007, portant réglementation en matière
de stationnement et de circulation des véhicules,

DIVERSES VOIES COMMUNALES

Vu l'arrêté municipal n° 2024.65 du 30 septembre 2025 portant délégation de
fonctions à Monsieur Laurent BOUMENDIL, Conseiller municipal,

Vu la demande présentée en date du 16 juin 2025 par la **Société VIOLA** domiciliée
au **157 route de Corneilles 78502 SARTROUVILLE Cedex**,

Considérant que pour effectuer le test de candélabres par la société **ROCH
Service** domiciliée au **5 rue du Petit Albi 958074 CERGY PONTOISE**, il importe
dans un but de sécurité publique de réglementer **LE STATIONNEMENT ET LA
CIRCULATION SUR DIVERSES VOIES à LA CELLE SAINT-CLOUD**.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du lundi 18 août 2025 au vendredi 26 septembre 2025, entre 08h30 et 17h00, le
stationnement sera interdit et gênant pendant toute la durée du chantier, aux abords et
à l'avancement de celui-ci, sur les voies suivantes :

- Avenue Paul Lecolier
- Avenue André-René Guibert
- Avenue des Suisses
- Avenue Alfred de Musset
- Avenue Auguste Dutreux
- Avenue Lily
- Avenue Emma
- Avenue Gabriel
- Avenue Pigault Lebrun
- Avenue Emile Augier
- Avenue Edmond Blanc
- Avenue Lamartine
- Avenue de la Malmaison
- Avenue Georges Clémenceau
- Avenue de Circourt
- Avenue Boileau
- Avenue La Fontaine
- Allée Traversière
- Allée Centrale
- Avenue Pasteur
- Allée Jules Verne
- Avenue de Verdun
- Allée Corot
- Avenue des Gressets
- Allée des Bocages
- Ecole primaire Dunant
- Ecole Jules Ferry
- Avenue de l'Empereur
- Allée des Rigoles
- Avenue Pierre Brossolette
- Avenue de Bauffremont
- Parking Renaissance

ARTICLE 2 : Le cheminement des piétons, PMR compris, devra être assuré par l'entreprise sur toute
la longueur et la durée du chantier ou par report sur le trottoir opposé.

ARTICLE 3 : La vitesse de circulation sera réduite à 10Km/h au droit du chantier.

ARTICLE 4 : L'affichage du présent arrêté relève de la responsabilité de l'entreprise intervenante pendant toute la durée du chantier et devra être effectué sous un délai de 7 jours avant le démarrage des travaux. L'affichage ne devra en aucun cas être fixé sur le mobilier urbain par du ruban adhésif.

ARTICLE 5 : Les barrières et dispositifs de signalisation routière temporaire (verticaux et horizontaux) seront fournis et mis en place par le demandeur, qui devra en assurer la surveillance et l'entretien durant toute la durée du chantier.

ARTICLE 6 : Le dispositif de signalisation devra être conforme aux Instructions Interministérielles relatives à la signalisation routière « huitième partie signalisation temporaire ».

ARTICLE 7 : La mise en place et le respect du dispositif prévu aux articles précédents relèvent de la responsabilité de l'entreprise intervenante.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté fera l'objet des formalités de transmission et de publication prévues par les textes de loi en vigueur. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 9 : Monsieur le Maire,
Madame la Directrice Générale des Services,
Le Commissariat de Police de Versailles,
Les agents du Commissariat de Police de La Celle Saint-Cloud et de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Celle Saint-Cloud, le 23 JUIN 2025



Pour le Maire,


Laurent BOUMENDIL
Conseiller municipal